

CAMPAGNE DE BOURSE 2019-2020

A L'ATTENTION DES ELEVES NON-BOURSIERS EN 2018-2019

Mesdames, Messieurs les parents.

La campagne de demande de bourse de lycée 2019 se poursuit jusqu'au 4 juillet.

Tous les élèves non boursiers durant l'année scolaire 2018-2019 sont concernés.

Il est important d'effectuer votre demande en ligne durant la période d'ouverture de la campagne (du 28 mars au 04 juillet 2019) sur le site suivant :

<https://teleservices.ac-reunion.fr/>

En vous munissant au préalable de votre avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ainsi que vos identifiants metice (celui du responsable légal).

En cas d'oubli de vos identifiants, il convient de nous adresser un mail à l'adresse suivant : ce.9740472v@ac-reunion.fr

La mise en œuvre de la demande de bourse de lycée en ligne permettra au service du rectorat de réceptionner votre dossier et d'en assurer le traitement.

Un accusé de réception vous sera délivré par voie électronique. Ce document doit être conservé. Il sera opposable en cas de réclamation.

En cas de difficultés dans la saisie de votre dossier, vous pourrez vous adresser au service intendance